



N° 051 /SGM/MAEP/DE/SA

Cotonou, le 24 MARS 2021

NOTE DE SERVICE

(Portant création, mission, composition et fonctionnement du Groupe Consultatif Volaille)

Dans le cadre de la promotion et du développement de la filière volaille au Bénin, il est mis en place un groupe dénommé : Groupe Consultatif Volaille (GCV).

I- Mission

Le Groupe Consultatif Volaille (GCV) a pour mission d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies dans la filière volaille au Bénin.

A ce titre, le GCV est chargé de :

- développer une expertise volaille ;
- proposer des mesures ou actions cohérentes de promotion de la filière volaille ;
- fournir des assistances et conseils aux acteurs de la filière volaille ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques et des stratégies dans la filière volaille.

II- Composition

Le GCV comprend :

- Cinq (05) représentants de l'Interprofession de l'Aviculture du Bénin (IAB) dont un (01) représentant de l'UNAP-Bénin, un (01) de l'UFISAB, un (01) de l'ATRADIPA-Bénin, un (01) de l'ANAB et le Secrétaire Permanent;
- Un (01) représentant du Service des Etudes, de la Prospective et de la Statistique de la Direction de la Programmation et de la Prospective du MAEP;
- Le Chef Division Filière Avicole de la Direction de l'Elevage;
- L'Assistant Chef Programme Œufs de table de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 7 ;
- Le Chef Division Réglementation et Contrôle des Produits Animaux de la Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de l'Atlantique;
- Le responsable du Service de la Promotion des Organisations Professionnelles et d'Appui à l'Entrepreneuriat Agricole de la Direction de la Législation Rurale, de l'appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole;
- Un (01) représentant de la Direction des Contrôles de l'Agence Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments;
- Un (01) représentant de la Direction du Commerce Intérieur du Ministère de l'Industrie et du



Commerce ;

- Un (01) représentant du Laboratoire des Recherches Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin;
- Un (01) représentant du Fonds National de Développement Agricole ;
- Un (01) représentant de l'Association des Consommateurs.

Les activités du GCV sont coordonnées par une équipe de trois personnes composée comme suit :

- Un chef de file provenant de l'IAB;
- Un secrétaire provenant de la DE;
- Un rapporteur provenant de l'ATDA 7.

Ce comité peut faire appel à toute personne dont les compétences sont jugées nécessaires pour le bon déroulement de sa mission

III- Fonctionnement

La coordination du GCV est chargée de :

- convoquer et préparer les réunions du GCV ;
- représenter le GCV à chaque sollicitation ;
- élaborer les rapports des séances du GCV ;
- exécuter les tâches issues des séances du GCV ;
- suivre la mise en œuvre des résolutions prises par le GCV.

Le GCV se réunit une fois par trimestre en session ordinaire et en session extraordinaire en cas de besoin, sur convocation du Chef de file.

La convocation précise l'ordre du jour et doit parvenir aux membres, au moins sept (07) jours avant la date prévue.

La fonction de membre du GCV est gratuite. Toutefois, la participation aux activités donne droit au remboursement des frais encourus pour l'accomplissement de leur mission et selon les procédures du bailleur.

Les ressources nécessaires pour le fonctionnement du GCV sont mobilisées par le Chef de file, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, les Partenaires Techniques et Financiers.

La présente note de service prend effet pour compter de la date de sa signature.



[Signature]
Françoise ASSOGBA KOMLAN
 Secrétaire Générale du Ministère